

Parifonds Bau

Formulaire de remboursement des cotisations Parifonds Bau

Attestation de l'employeur

L'employeur soussigné atteste que l'employé indiqué ci-dessous a travaillé au sein de son entreprise et que des cotisations au Parifonds Bau ont été payées pour la durée mentionnée ci-dessous.

Nom: _____ Prénom: _____
Rue: _____ CP / Lieu: _____
D. d. nais.: _____ N° AVS: _____
Téléphone: _____ E-mail: _____
Fonction: _____

Période de cotisation	jour.mois.année	au	jour.mois.année	= mois (nombre)
du:	__ . __ . ____		__ . __ . ____	

Montant du salaire (sans 13ème mois / vacances et jours fériés)		Montant maximal de remboursement (max. 80 % des cotisations)	
Salaire mensuel	Salaire horaire	par année	par mois
<input type="checkbox"/>	Apprenti	CHF 120.–	CHF 10.–
<input type="checkbox"/>	CHF 4'400.–	CHF 25.–	CHF 30.–
<input type="checkbox"/>	de CHF 4'400.–	CHF 360.–	CHF 35.–
<input type="checkbox"/>	à CHF 5'700.–	CHF 420.–	CHF 40.–
<input type="checkbox"/>	de CHF 5'700.–	CHF 32.40	CHF 480.–

Lieu, date

Timbre de l'entreprise, signature

Veillez envoyer ce formulaire dûment rempli et signé aussi rapidement que possible à votre organisation de travailleurs (Unia, Syna ou Baukader Schweiz).



Décompte (à remplir par l'organisation de travailleurs)

Section _____ N° de membre _____

Compte tenu des indications faites ci-dessus, le remboursement se calcule comme suit (max. 80% des cotisations):

Montant maximal	Pro rata	Cotisation	Paiement
<input type="checkbox"/> Apprenti			
par année CHF 120.–	CHF	CHF	CHF
par mois CHF 10.–			
<input type="checkbox"/> par année CHF 360.–	CHF	CHF	CHF
par mois CHF 30.–			
<input type="checkbox"/> par année CHF 420.–	CHF	CHF	CHF
par mois CHF 35.–			
<input type="checkbox"/> par année CHF 480.–	CHF	CHF	CHF
par mois CHF 40.–			

Le montant sera

- déduit de la cotisation à l'organisation de travailleurs
 viré
 payé en espèces (**signature du membre obligatoire**)

Attestant de la véracité de ce décompte / respectivement de la réception du paiement

Lieu, date: _____

Nom du membre de l'organisation de travailleurs: _____

Signature du membre de l'organisation de travailleurs: _____

Signature de l'organisation de travailleurs: _____

Remboursement pour les membres cotisant au Parifonds Bau

Selon la Convention nationale (CN) 2008, la CCT voies ferrées, la convention des cadres de la construction, ainsi que l'article 16 des Statuts et l'article 5 du Règlement des prestations du Parifonds Bau, les membres des organisations de travailleurs ont droit à un remboursement maximal de 80 % de leurs cotisations. Les cotisations versées au fonds spécial des cantons **Fribourg, Jura et Jura bernois** seront remboursées directement par ce fonds.

Conditions pour le remboursement

- Vous êtes membre d'une organisation de travailleurs (Unia, Syna, Cadres de la Construction Suisse et des associations de travailleurs affiliées) et vous avez cotisé au Parifonds Bau. Il ne doit pas y avoir des retards de paiement dans les cotisations. Si l'affiliation n'a pas duré pendant toute l'année, le montant se calcule au prorata sur les mois de l'affiliation.
- Le remboursement se fait uniquement pour la période où la durée d'emploi concorde avec l'affiliation à l'organisation de travailleurs.
- **Le remboursement s'élève au maximum à 80 % des cotisations de la section concernée.** Le remboursement des cotisations au Parifonds Bau, respectivement la compensation avec la cotisation de membre actuelle est effectué par l'organisation de travailleurs.
- Pour chaque employé, un formulaire doit être rempli pour chaque année.
- Les salaires doivent être indiqués sans 13ème mois et sans vacances ni jours fériés.
- Le formulaire dûment rempli (ne pas oublier l'attestation de l'employeur) constitue la base de calcul.

Remarque

- Les membres de deux organisations n'ont droit qu'à **un seul** remboursement.
- Le remboursement des cotisations s'effectue normalement dans l'année suivante.
- Adresses pour obtenir de plus amples informations ainsi que les formulaires de remboursement:

Unia

Weltpoststrasse. 20
3000 - Bern 15
Tél.: 031 350 22 72
E-mail: bau@unia.ch
www.unia.ch



Syna

Römerstrasse 7
4603 Olten
Tél.: 044 279 71 71
E-mail: info@syna.ch
www.syna.ch



Baukader Schweiz

Rötzmattweg 87
Postfach
4603 Olten
Tél.: 062 205 55 00
E-mail: info@baukader.ch
www.baukader.ch



Parifonds Bau
Sumatrastrasse 15

8006 Zürich
Tél.: 044 258 84 40
E-mail: parifondsbau@consimo.ch
www.parifondsbau.ch

Parifonds Bau